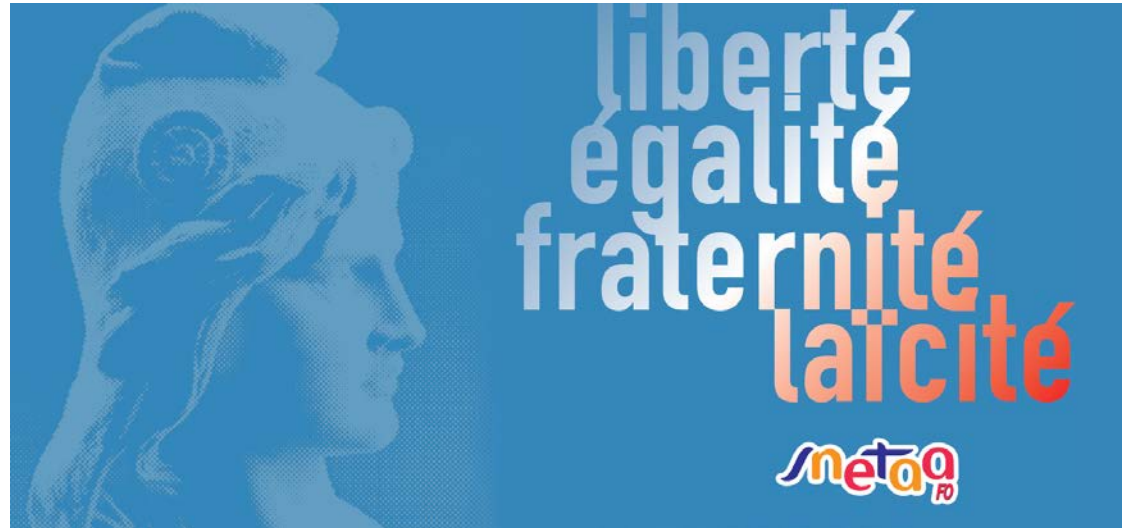


N'oubliez pas de  
m'afficher sur  
votre panneau  
syndical !



*Le SNETAA-FO vous souhaite une belle année 2016 !  
Pour qu'ensemble, demain soit meilleur.*

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, LAÏCITÉ

## Sommaire

- 1- Communiqué de presse de l'intersyndicale
- 2- S.O.S DHG 2016
- 3- Changement de corps c'est... maintenant !
- 4- Il est venu le temps... de la note administrative
- 5- Pétition

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'INTERSYNDICALE DU 11 JANVIER 2016



## RÉFORME DU COLLÈGE : TOUS EN GRÈVE LE MARDI 26 JANVIER 2016

En cette rentrée de janvier 2016, les enseignants constatent que la ministre entend poursuivre à marche forcée l'application de la réforme du collège.

Les nombreuses remontées à la suite des journées de « formation à la réforme » organisées dans les académies montrent clairement que le refus de cette réforme est profondément ancré chez les personnels et que le contenu des formations, marqué par le mépris des enseignants suscite un large rejet et une colère croissante. Les pressions, menaces et les retraits sur salaires sont la traduction de l'isolement du ministère qui a de plus en plus recours à l'autoritarisme pour tenter de faire passer la réforme.

Cela renforce la détermination de l'intersyndicale (le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNFOLC, le SNETAA-FO, le SFSDPEP-FO, la CGT, la CGT Enseignement privé, le SNALC-FGAF, le SNCL-FAEN, le SIES-FAEN, la CNGA CFE CGC, le SUNDEP-Solidaires et SUD éducation) à organiser le combat collectif des personnels pour s'opposer aux formations à la réforme et à son anticipation et à poursuivre les initiatives en direction des parents et des élus.

L'intersyndicale appelle les personnels, à partir de la réalité des DGH 2015, à faire la vérité sur les DGH 2016 qui découlent de la réforme, à défendre les postes, les conditions de travail des personnels et des élèves des lycées et des collèges ainsi qu'à préparer les interventions sur les évolutions de la dotation que la réforme implique.

L'intersyndicale (le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNFOLC, le SNETAA-FO, le SFSDPEP-FO, la CGT, la CGT Enseignement privé, le SNALC-FGAF, le SNCL-FAEN, le SIES-FAEN, la CNGA CFE CGC, le SUNDEP-Solidaires et SUD éducation) réunie le 5 janvier confirme son appel, lancé dès le 4 décembre, pour la construction d'une grève nationale majoritaire le mardi 26 janvier 2016 pour monter d'un cran dans la mobilisation.

L'intersyndicale appelle les enseignants des lycées et collèges à manifester le 26 janvier pour l'abrogation de la réforme du collège.

Dans ce cadre, l'intersyndicale les appelle à s'associer aux manifestations de la Fonction Publique selon des modalités assurant la visibilité de ses revendications (banderoles, cortèges spécifiques,...).

Elle appelle les personnels des collèges et des lycées à se réunir en HIS, en AG pour organiser la mobilisation permettant de créer le rapport de force pour gagner.

Les organisations syndicales du second degré se réuniront à nouveau rapidement après le 26 janvier.

## S.O.S. DHG 2016 !

L'année 2016 s'annonce, une fois de plus, comme une année d'austérité budgétaire et de territorialisation. Ce constat se confirme avec l'arrivée des Dotations Horaires Globales (DHG) dans chacun de nos établissements.

Ces DHG conditionnent le fonctionnement et le taux d'encadrement des établissements pour l'année scolaire à venir. Elles représentent l'aboutissement d'une succession de partages du budget de l'État.

En effet, le budget général 2016, adopté en octobre dernier, est partagé entre les différents ministères. À son tour, le Ministère de l'Éducation nationale attribue une enveloppe à chaque Rectorat qui se charge alors de ventiler les moyens aux établissements publics et privés, par l'intermédiaire des services de la Division de l'Organisation Scolaire (D.O.S.).

Dans les établissements, la DHG est discutée entre le chef d'établissement et les conseils pédagogiques. Puis, une proposition de répartition de moyens est votée en Conseil d'Administration.

Calculée à partir d'une **estimation** des effectifs attendus à la rentrée prochaine, nous constatons chaque année que les moyens retenus ne reflètent **pas la réalité** de l'accueil effectif des élèves.

En conséquence, cette sous-estimation entraîne de douloureux choix dans les établissements : suppression des dédoublements de classe, de postes d'enseignants...

Comment mettre en œuvre des programmes et projets ambitieux pour la réussite du parcours de nos élèves sans les moyens nécessaires à leur réalisation ? Nous en avons encore un exemple criant avec la réforme du collège.

Faites remonter tous les problèmes rencontrés à votre représentant **SNETAA-FO** !

## CHANGEMENT DE CORPS, C'EST... MAINTENANT !

Les PLP peuvent demander à changer de corps pour devenir professeur certifié, agrégé, d'école, CPE... et ce, sans passer un concours externe ou interne.

Pour cela il existe deux possibilités :

- **la liste d'aptitude** : il faut être en activité, mis à disposition ou en détachement ; être âgé de 40 ans au moins ; justifier de 10 années de services effectifs dont 5 en tant que fonctionnaire titulaire ; remplir les conditions de titres et diplômes requises.

Pour postuler, si vous êtes éligible, à un changement de corps il faut faire acte de candidature avant le 27 janvier 2016 via I-Prof (service SIAP). Les dossiers seront examinés lors des CAPA respectives en mars 2016 qui émettront un avis, validé ou non lors de la CAPN correspondante (pensez à lire la circulaire académique).

- **le détachement** : seuls les fonctionnaires titulaires peuvent effectuer une demande ; les corps d'accueil et d'origine doivent être de catégorie A et de niveau comparable (la demande est à formuler avant avril 2016). Les fonctionnaires détachés se voient appliquer le principe de la double carrière, c'est-à-dire qu'ils conservent le bénéfice des mesures d'avancement d'échelon et de grade, aussi bien de son corps de détachement que dans son corps d'origine.

Pour plus de précisions sur les modalités d'inscription, n'hésitez pas à consulter le BO n°48 du 24 décembre 2015 et à lire la note de service concernée.

De même, contactez et comptez sur le **SNETAA-FO** pour le suivi de votre dossier et vous conseillez.

## IL EST VENU, LE TEMPS... DE LA NOTE ADMINISTRATIVE

Qui dit nouvelle année, dit... nouvelle note administrative !

Cette dernière, rappelons-le, est attribuée par le recteur, à partir d'une proposition faite par le chef d'établissement. Elle représente un total de 40 points qui ajoutés aux 60 points de la note pédagogique fixée par l'inspection, ce qui fait une note globale sur 100 points servant notamment à la promotion d'échelon ou de grade.

La proposition du chef d'établissement tourne autour de trois éléments :

- une appréciation écrite globale sur l'enseignant ;
- une appréciation codée qui repose sur trois critères : assiduité et ponctualité, activité et efficacité, autorité et « rayonnement » (TB, B, AB, P et M respectivement pour très bien, bien, assez bien, passable et médiocre) ;
- une note chiffrée sur 40 établie en relation avec la grille nationale (avec prise en compte de l'échelon du professeur).

Avant d'être transmise au recteur, la notation doit être communiquée à l'enseignant qui reconnaît en avoir pris connaissance en signant la proposition (vérifier que les éléments qui fondent cette proposition se limitent au champ administratif). Cette signature n'équivaut donc pas à l'acceptation de la note.

L'appréciation littérale doit éviter toute référence pédagogique et la note chiffrée doit être cohérente avec les appréciations écrites.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la note administrative proposée, il faut obligatoirement contester la première proposition du chef d'établissement ainsi que le retour du recteur s'il ne vous convient pas (les recours étant examinés en formation paritaire généralement en fin d'année scolaire). Dans tous les cas, le **SNETAA-FO**, représenté dans toutes les académies, sera à vos côtés et vous aidera dans vos démarches.

**N'oubliez pas de contacter le SNETAA-FO de votre académie pour qu'il puisse vous suivre et vous défendre.**

## PÉTITION : NON AU CCF ! déjà plus de 1000 signatures !

Le **SNETAA-FO** exige sa suppression car :

- la valeur nationale du diplôme est menacée par le CCF et le niveau attendu n'est plus garanti ;
- le CCF est chronophage pour les personnels : l'enseignant se retrouve seul à les mettre en place par refus de l'administration d'organiser des examens nationaux ;
- le CCF demeure dans sa complexité une surcharge de travail qui n'est plus rémunérée.

**C'EST INACCEPTABLE !**

Le **SNETAA-FO** revendique une charge de travail équitable, avec une rémunération cohérente ainsi qu'un diplôme national reconnu.

Le **SNETAA-FO** exige la suppression du CCF ! De tous les CCF !

Le **SNETAA-FO** réclame le retour à l'évaluation ponctuelle terminale pour toutes les épreuves !

**JE SUIS PLP, ENSEIGNANT-E, PERSONNEL DE L'ÉDUCATION, LYCÉEN-NE, PARENT D'ÉLÈVE, CITOYEN-NE  
ET JE DEMANDE L'ABANDON DU CCF COMME MODALITÉ DE DÉLIVRANCE DU DIPLOME.**

**SIGNEZ LA PÉTITION :**

[https://www.change.org/p/%C3%A0-toute-personne-qui-serait-concern%C3%A9e-par-le-ccf-dites-non-au-ccf?recruiter=445355962&utm\\_source=share\\_petition&utm\\_medium=copylink](https://www.change.org/p/%C3%A0-toute-personne-qui-serait-concern%C3%A9e-par-le-ccf-dites-non-au-ccf?recruiter=445355962&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink)